

La directrice de l'université de technologie de Compiègne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, loi dite loi Le Pors,

Vu le plan « Grande mobilisation pour les valeurs de la République »,

DÉCIDE

Article 1

Madame Marie-Hélène Abel est désignée en qualité de référente racisme/antisémitisme au sein de l'université de technologie de Compiègne.

Article 2

Cette qualité de référente expirera 2 mois après la date de fin du mandat de Claire Rossi, en tant que directrice de l'UTC. Cette qualité pourra prendre fin en cas de démission de Madame Marie-Hélène Abel de ses fonctions de référente racisme/antisémitisme ou sur décision de la directrice de l'UTC.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

La directrice de l'UTC,

Claire Rossi



**Service des
affaires générales**

✉ sagi@utc.fr
☎ 03-44-23-73-76

original : *service des affaires générales*
Copies : *direction des ressources humaines*
Intéressé(e)
diffusion : *rubrique actes réglementaires*
rectorat

**Université de technologie
de Compiègne**

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr